

**ARRÊTÉ**  
**N°2023-14**

**ARRETE**  
**portant délégation de signature**  
**à la Responsable du service des ressources humaines, Émilie GRINDES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-9 qui confère au Président la possibilité de déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-18 du 11 juillet 2020 constatant l'élection de Magali GASTO OUSTRIC comme Présidente de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-37 du 23 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir à Madame la Présidente ;

Considérant que **Madame Émilie GRINDES** occupe les fonctions de Responsable du service des ressources humaines ;

Considérant qu'il convient d'assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des services, dont les exigences de réactivité et de continuité du service public ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est accordée à **Madame Émilie GRINDES**, Responsable du service des ressources humaines de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges, la délégation de signature pour les documents suivants relevant de son service :

- Devis et émission de bons de commande autonomes d'un montant maximal de 2000€ HT
- Factures expertises médicales et frais de santé
- Courriers et correspondances divers concernant la constitution et le suivi de dossiers (convocations médecins, attestations de travail, etc.)
- Certificats administratifs spécifiques à la gestion des ressources humaines

**Article 2 :**

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges et sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Madame la Trésorière.

Fait le 8 juin 2023

Pour extrait conforme,  
La Présidente  
Magali GASTO OUSTRIC

